

**SEANCE DU 5 AVRIL 2017**

---

**DÉCISION N° 2017 / 11 / PTG / 1**

---

**PROJET DE TERRITOIRE « GARONNE A L'AMONT DU PORTET-SUR-GARONNE »**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux maîtres d'ouvrage sur toutes questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la lettre du 6 mars 2017 du Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, sollicitant la désignation de deux garants pour veiller à la participation du public à la mise en place d'un projet de territoire sur le bassin versant de la Garonne, à l'amont de sa confluence avec l'Ariège,

**DÉCIDE :**

**Article unique:**

Madame Christine JEAN et Monsieur Michel PERIGORD sont désignés comme garants de la concertation organisée pour la mise en place du projet de territoire « Garonne à l'amont du Portet-sur-Garonne ».

Le Président



Christian LEYRIT